



© 2024 Les Echos Publishing

Dans son discours de politique générale du 1<sup>er</sup> octobre, le Premier ministre, Michel Barnier, a annoncé une revalorisation du Smic de 2 % prenant effet au 1<sup>er</sup> novembre, soit avec 2 mois d'avance sur la revalorisation légale du 1<sup>er</sup> janvier.

Actuellement fixé à 11,65 €, le Smic horaire brut s'établira donc à 11,88 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre. Son montant mensuel brut passera, quant à lui, de 1 766,92 € à 1 801,80 € pour une durée mensuelle de travail de 151,67 heures (temps complet correspondant à la durée légale de travail de 35 heures par semaine).

**Important** : cette revalorisation doit encore être confirmée par un décret publié au Journal officiel.

© 2024 Les Echos Publishing